

# Est-il possible de reprogrammer des tâches une fois qu'elles sont dans un OT ?

---

 [help.fracttal.com/hc/fr/articles/41076630336525-Est-il-possible-de-reprogrammer-des-t%C3%A2ches-une-fois-qu-elles-sont-dans-un-OT](https://help.fracttal.com/hc/fr/articles/41076630336525-Est-il-possible-de-reprogrammer-des-t%C3%A2ches-une-fois-qu-elles-sont-dans-un-OT)

Non, les tâches ne peuvent être reprogrammées que lorsqu'elles sont dans l'état "**tâche en attente**". Une fois qu'une tâche a été incluse dans un ordre de travail, il n'est plus possible de la reprogrammer.